

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 85,80% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Tunis, le 25 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2021

31 décembre 2020

			31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 972 811	1 719 907
	- Actionset droits rattachés		1 873 792	1 621 113
	- Titres OPCVM		99 019	98 794
	Placements monétaires et		326 474	442 649
	- Placements à terme	3.2	325 317	441 760
	-Disponibilités		1 157	889
	Débiteurs divers (jetons de		27	-
TOTAL ACTIF			2 299 312	2 162 556
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 385	7 798
	Autres créditeurs divers	3.4	25 779	24 055
	Total passif		34 164	31 853
ACTIF NET	Capital		2 222 004	2 120 423
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 320 800
	- Capital début de l'exercice		2 320 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-
	-Rachat en nominal		-	-35 000
	Sommes non distribuables	3.6	-98 796	-200 377
	Sommes distribuables :		43 144	10 280
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	43 122	10 266
	-Report à nouveau		22	14
	Actif net			2 265 148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 299 312	2 162 556

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	107 135	2 889	65 714
- Dividendes des actions		-	102 228	2 889	60 595
- Revenus des titres OPCVM		-	4 907	-	5 119
Revenus des placements monétaires	4.2	5 470	21 762	7 597	30 244
Total des revenus des placements		5 470	128 897	10 486	95 958
Charges de gestion des placements	4.3	-8 384	-31 878	-7 799	-30 700
Revenus nets des placements		-2 914	97 019	2 687	65 258
Autres charges d'exploitation	4.4	-10 374	-53 897	-13 812	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-13 288	43 122	-11 125	10 131
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	-46	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-13 288	43 122	-11 171	10 266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	46	-135
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-42 862	93 689	49 936	-315
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-	8 668	-38 878	-78 568
Frais de négociation de titres		-	-776	-810	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-42 862	101 581	10 248	-83 741
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-56 150	144 703	-877	-73 610

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-13 288	43 122	-11 125	10 131
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-42 862	93 689	49 936	-315
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-	8 668	-38 878	-78 568
	Frais de négociation de titres	-	-776	-810	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-10 258	-	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	- Capital	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
	Rachats :				
	- Capital	-	-	-7 000	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	553	3 953
	-Régularisation des sommes distribuables	-	-	-46	135
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-56 150	134 445	-7 370	-138 257
ACTIF NET	En début de période	2 321 298	2 130 703	2 138 073	2 268 960
	En fin de période	2 265 148	2 265 148	2 130 703	2 130 703
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 208	23 208	23 278	23 558
	En fin de période	23 208	23 208	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	100,021	91,808	91,849	96,313
	En fin de période	97,602	97,602	91,808	91,808
	TAUX DE RENDEMENT	-2,42%	6,79%	-0,04%	-3,19%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 607 746	1 831 771	224 025	80,868	-
- ARTES	7 000	51 138	42 805	-8 333	1,890	0,018
- ATL	49 975	138 881	90 955	-47 926	4,015	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	121 656	-14 944	5,371	0,010
- BNA	7 000	79 309	54 607	-24 702	2,411	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 462	1 827	0,241	0,003
- EURO-CYCLE	7 000	166 439	224 434	57 995	9,908	0,079
- ONETECHHOLDING	9 680	40 322	83 935	43 613	3,705	0,018
- SAH	15 000	138 680	166 920	28 240	7,369	0,023
- SFBT	11 250	75 394	204 851	129 457	9,044	0,005
- SIAME	22 000	78 960	94 314	15 354	4,164	0,142
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	158 368	23 688	6,992	0,100
- SOTRAPIL	15 000	204 576	192 675	-11 901	8,506	0,362
- SOTUMAG	50 000	155 000	190 750	35 750	8,421	0,379
- SOTUVER	6 117	42 960	44 605	1 645	1,969	0,018
- STAR	311	46 650	37 939	-8 711	1,675	0,013
- TPR	20 000	72 262	86 000	13 738	3,797	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	31 495	-10 765	1,390	0,013
Titres OPCVM :		101 003	99 019	-1 984	4,371	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	99 019	-1 984	4,371	0,032
Droits :		44 236	42 021	-2 215	1,855	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- OTH DA 1/2	9 680	44 233	42 011	-2 222	1,855	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 752 985	1 972 811	219 826	87,094	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 220	322 000	3 317	325 317	14,362
Total en Dinars	3 220	322 000	3 317	325 317	14,362

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021
CPL LAC 100J 010222 8,25%	01/02/2022	48 000	48 590
CPL LAC 100J 040222 8,25%	04/02/2022	230 000	232 703
CPL LAC 100J 070422 8,25%	07/04/2022	44 000	44 024

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 085	7 500
Dépositaire (BNA)	300	298
Total en Dinars	8 385	7 798

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Jetons de présence	75	76
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	191	181
Autres (*)	16 553	14 838
Total en Dinars	25 779	24 055

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital début de l'exercice:		
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123
Souscriptions réalisées :		
-Montant en nominal	-	-
-Nombre de titres	-	-
Rachats effectués :		
-Montant en nominal	-	-35 000
-Nombre de titres	-	350
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Sommes non distribuables	101 581	-79 788
Résultat non distribuable de l'exercice :	101 581	-83 741
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	93 689	-315
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 668	-78 568
- Frais de négociation de titres	-776	-4 858
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	3 953
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-200 377	-120 589
Total en Dinars	-98 796	-200 377

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2021	31 décembre 201920
Résultat d'exploitation	43 122	10 131
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	135
Total en Dinars	43 122	10 266

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	-	102 228	2 889	60 595
Revenus des titres OPCVM	-	4 907	-	5 119
Total en Dinars	-	107 135	2 889	65 714

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	5 442	21 482	6 843	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	28	280	754	907
Total en Dinars	5 470	21 762	7 597	30 244

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	8 084	30 688	7 500	29 510
Rémunération du Dépositaire	300	1 190	299	1 190

Total en Dinars	8 384	31 878	7 799	30 700
------------------------	--------------	---------------	--------------	---------------

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais AGO	3 362	25 800	4 939	27 398
Jetons de présence	4 082	16 199	6 065	16 199
Redevance CMF	577	2 192	536	2 108
Honoraires du commissaire aux comptes	2 279	9 040	2 272	9 040
Autres (TCL et autres frais)	74	666	-	382
Total en Dinars	10 374	53 897	13 812	55 127

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.